

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES PROGRAMME DE PRÊTS ET BOURSES



Agir tôt c'est mieux !

Pour recevoir votre aide financière pour la rentrée scolaire, assurez-vous de faire votre demande d'aide financière dès maintenant et de nous fournir rapidement tous les documents requis. Vous accélérerez ainsi le traitement de votre dossier.

Ce guide d'accompagnement a été créé par le personnel du Centre de formation professionnelle Marie-Rollet afin d'aider les personnes qui souhaitent effectuer une demande d'aide financière aux études à s'y retrouver en présentant un survol des sections qui suscitent le plus de questionnement.

Veuillez prendre note que le personnel du Centre n'effectue pas les calculs de vos versements et n'a aucune autorité sur les décisions rendues de la part de l'aide financière aux études.

Nous sommes votre lien avec le bureau d'aide financière aux études et nous vous offrons toute l'aide ainsi que les outils nécessaires afin de présenter votre demande de prêts et bourses pour l'année scolaire en cours.

N'hésitez pas à communiquer avec nous ou avec les agents de l'aide financière aux études :

Vicky Garneau
418 652-2159, poste 7206
vicky.garneau@cssdd.gouv.qc.ca

Service à la clientèle de l'aide financière aux études

Région de Québec : 418 643-3750
Région de Montréal : 514 864-3557

Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 877 643-3750
À l'extérieur du Canada et des États-Unis : 418 646-5245 (boîte vocale)

Service téléphonique interactif (en tout temps)
Région de Québec : 418 646-4505
Sans frais ailleurs au Canada et aux États-Unis : 1 888 345-4505

Simulateur de calcul

Vous désirez utiliser le service des prêts et bourses?

Rendez-vous à l'adresse suivante : www.afe.gouv.qc.ca

Si vous désirez connaître le montant d'aide financière qui pourrait vous être accordé dans le cadre du Programme de prêts et bourses, vous pouvez utiliser le simulateur de calcul dans un premier temps.

Québec

Nouvelles consignes sanitaires et couvre-feu en vigueur partout au Québec. Évitez les déplacements et consultez les mesures qui s'appliquent dans votre région pour connaître les détails. Vous pouvez aussi consulter toute l'information sur la COVID-19.

Accueil / Éducation / Aide financière aux études

Informations et services

- Culture
- Éducation**
- Emploi
- Entreprises et travail
- Agriculture, environnement, naturelles
- Famille et soutien aux

Éducation

- Emplois en éducation
- Enseignement supérieur
- Directives spécifiques pour le milieu de l'éducation (COVID-19)
- Aide financière aux études**
- Cégep et université

Aide financière aux études

- Services en ligne
- Prêts et bourses pour études à temps plein**
- Prêts pour études à temps partiel
- Bonifications au Programme de prêts et bourses

Le programme

Faites une demande d'aide financière aux études ou consultez votre dossier

Accéder aux services en ligne

Le Programme de prêts et bourses du Ministère permet aux étudiantes et aux étudiants québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein des études secondaires en formation professionnelle, des études collégiales ou des études universitaires. Ce programme est à caractère contributif, ce qui signifie que l'étudiant et, s'il y a lieu, ses parents, sa conjointe ou son conjoint ou sa répondante ou son répondant, sont les premiers responsables du financement de ses études.

À consulter aussi

- [Une aide à votre portée](#)
- [Loi sur l'aide financière aux études](#)
- [Règlement sur l'aide financière aux études](#)
- [Droits de recours](#)
- [Simulateur de calcul](#)**
- [Formulaires](#)
- [Publications](#)

Vous n'avez besoin que de quelques minutes pour répondre aux questions et obtenir un aperçu de l'aide qui vous pourriez obtenir. La précision du résultat dépend de l'exactitude des renseignements fournis. Il est important de sélectionner la bonne année d'attribution, car les paramètres de calcul peuvent varier d'une année à l'autre.

À la question sur les droits de scolarité, vous devez inscrire 0 \$ afin que l'estimation soit plus précise.

En aucun cas, les résultats ne doivent être interprétés comme un engagement de l'Aide financière aux études.

Création de votre dossier en ligne

Si vous décidez de remplir une demande d'aide financière aux études après avoir fait la simulation de calcul, vous devez créer votre dossier en ligne si vous n'avez jamais eu recours à ce service.

Le traitement d'une demande d'aide est généralement de quatre semaines, mais le délai de traitement peut s'avérer plus long à certaines périodes de l'année. Votre demande peut être remplie avant même d'avoir complété votre inscription au Centre.

La demande est valide du mois de septembre au mois d'août suivant. Vous devez la renouveler chaque année. Un rappel à cet effet sera envoyé par l'AFE dans votre dossier en ligne.

Rendez-vous à l'adresse suivante : www.afe.gouv.qc.ca

 Nouvelles consignes sanitaires et couvre-feu en vigueur partout au Québec. Évitez les déplacements et consultez les mesures qui s'appliquent dans votre région pour connaître les détails. Vous pouvez aussi consulter toute l'information sur la COVID-19.

Accueil / Éducation / Aide financière aux études

Informations et services

Culture

Éducation

Emploi

Entreprises et travail

Agriculture, environnement et nature

Famille et soutien aux

Finances, impôts et ta

Éducation

Emplois en éducation

Enseignement supérieur

Directives spécifiques pour le milieu de l'éducation (COVID-19)

Aide financière aux études

Cégep et université

Aide financière aux études

Services en ligne

Prêts et bourses pour études à temps plein

Prêts pour études à temps partiel

Bonifications au Programme de prêts et bourses

Recherche d'information

Québec

English
Nous joindre

Accueil / Éducation / Aide financière aux études / Services en ligne

Services en ligne - Aide financière aux études

Pour faire une demande d'aide financière aux études, vous devez avoir en main [votre code permanent](#) et votre numéro d'assurance sociale.

Accéder aux services en ligne

Voici les programmes pour lesquels vous pouvez faire une demande en ligne :

- Prêts et bourses pour études à temps plein
- Prêts pour études à temps partiel
- Allocation pour des besoins particuliers - Adultes

Appuyer sur le lien **Nouvelle inscription** si vous n'avez jamais eu recours à l'aide financière aux études et suivez les étapes. Sinon, accédez à votre dossier en inscrivant votre **Profil**, votre **Code permanent** ainsi que votre **Mot de passe**.

Jeudi 26 septembre 2019

Inprimer 

Connexion aux Services en ligne

Identifiez-vous pour accéder aux Services en ligne de l'Aide financière aux études. Si vous utilisez nos services en ligne pour la première fois, cliquez sur Nouvelle inscription.

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur Mot de passe oublié.

Si vous voulez modifier votre mot de passe, cliquez sur Mot de passe oublié.

Pour plus d'information sur les programmes d'aide financière aux études, consultez le site afe.gouv.qc.ca.

Sélectionnez votre profil ?

Code permanent ?

Mot de passe

[Nouvelle inscription](#)

[Mot de passe oublié?](#)



Lorsque votre compte sera créé, accédez à ce dernier en sélectionnant :

Profil **Étudiant** / Inscrivez votre **Code permanent** / Saisissez votre **Mot de passe** / Appuyez sur **Soumettre**.

Jeudi 26 septembre 2019 Imprimer

Connexion aux Services en ligne

Identifiez-vous pour accéder aux Services en ligne de l'Aide financière aux études. Si vous utilisez nos services en ligne pour la première fois, cliquez sur Nouvelle inscription.

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur Mot de passe oublié.

Si vous voulez modifier votre mot de passe, cliquez sur Mot de passe oublié.

Pour plus d'information sur les programmes d'aide financière aux études, consultez le site afe.gouv.qc.ca.

Sélectionnez votre profil Faites votre choix

Code permanent

Mot de passe

[Nouvelle inscription](#)
[Mot de passe oublié?](#)

Une fois dans **Votre dossier en direct!**, choisissez l'onglet **Formulaires temps plein**.

Vos coordonnées	Votre dossier	Formulaires Temps plein	Formulaires Temps partiel	Formulaires Besoins particuliers	Transmettre un document
-----------------	---------------	-------------------------	---------------------------	----------------------------------	-------------------------

Cliquer sur le lien **Demande d'aide financière** dans l'encadré **Programme de prêts et bourses**.

Programme de prêts et bourses 2015-2016

Remplir un formulaire

▶ **Demande d'aide financière**

Vous devez saisir vos coordonnées ainsi qu'une adresse électronique. Le courriel sera le **SEUL** moyen de communication entre l'AFE et vous, s'il manque des documents pour donner suite à votre demande ou pour vous donner de l'information sur l'aide financière qui vous sera accordée. Veuillez consulter vos courriels régulièrement.

Vos coordonnées	Votre dossier	Formulaires Temps plein	Formulaires Temps partiel	Formulaires Besoins particuliers	Transmettre un document
-----------------	---------------	-------------------------	---------------------------	----------------------------------	-------------------------

Coordonnées de l'étudiante

Adresse de correspondance

Renseignements scolaires

Section B

N'INSCRIVEZ RIEN À CETTE SECTION.

Elle est réservée aux études universitaires, collégiales ou selon le cheminement régulier. Passer à la section C.

Section C

Choisissez **OUI** dans le menu déroulant à droite de l'énoncé **Études en cheminement continu**.

C. Études à temps plein ou réputées à temps plein au secondaire à la formation professionnelle, au collégial ou à l'extérieur du Québec en cheminement continu

Études en cheminement continu

Inscrivez le code de votre établissement d'enseignement à la première question et le code de votre programme d'études à la deuxième. Si vous ne connaissez pas ces codes, cliquez sur le bouton « Rechercher ».

② Date de début des études pour cette situation (AAAA-MM-JJ)

② Date de fin des études pour cette situation (AAAA-MM-JJ)

② Ou durée de votre programme d'études en nombre de semaines

② Ou durée de votre programme d'études en nombre de mois

② Code de l'établissement d'enseignement
Inscrivez le code de votre établissement d'enseignement.
Si vous ne connaissez pas ce code, cliquez sur Rechercher.

② Code du programme d'études
Inscrivez le code ou le nom de votre programme d'études.
Si vous ne connaissez pas le code, cliquez sur Rechercher.

Résidez-vous chez vos parents, votre répondante ou votre répondant au cours de cette

Indiquer les renseignements ci-dessous aux endroits appropriés :

Date de début et date de fin :

Vous pourrez trouver la date de fin prévue sur le site Internet du CFP Marie-Rollet.

www.cfpmr.com /  / référez-vous au programme désiré / cliquez sur le lien correspondant à votre date d'entrée. Une nouvelle fenêtre s'ouvrira. Pour la durée en nombre de mois, référez-vous au tableau ci-dessous.

Code de l'établissement : 733 494

Code du programme d'études :

Comptabilité	05231	12 mois (en ligne jusqu'à 24 mois)
Décoration intérieure et présentation visuelle	05327	21 mois
Infographie	05344	17 mois
Secrétariat	05357	13 mois (en ligne jusqu'à 26 mois)
Secrétariat juridique	05226	12 mois
Soutien informatique	05229	17 mois

L'allocation pour du matériel d'appui à la formation

Toute personne admissible au Programme de prêts et bourses peut avoir droit à un montant supplémentaire, à raison de 150 \$ pour chacune des périodes d'études pour lesquelles une aide vous est accordée au cours de l'année d'attribution.

Le montant versé est sous forme de prêt et totalise plus ou moins 450 \$ par année d'attribution.

Si vous n'êtes pas certaine qu'un montant d'aide additionnel vous est nécessaire, vous pouvez attendre et en faire la demande ultérieurement en fournissant le formulaire **Déclaration de changement**, accessible sous l'onglet **Formulaires Temps plein**.

Situation de l'étudiant ou de l'étudiante

Section A : État matrimonial

L'état matrimonial est la situation légale d'une personne au regard du mariage.

Célibataire – La personne qui sélectionne cet état matrimonial ne doit jamais avoir été mariée ou unie civilement.

Mariée ou marié – La personne qui sélectionne cet état matrimonial doit être mariée légalement. Si vous cochez cette case, vous devez faire remplir le formulaire **Déclaration du conjoint** (voir procédure à l'annexe A). Vous trouverez ce formulaire dans notre site Web (www.afe.gouv.qc.ca), à la rubrique *Formulaires papier*, ou au bureau d'aide financière de votre établissement d'enseignement.

Unie ou uni civilement – La personne qui sélectionne cet état matrimonial doit s'être engagée légalement à faire vie commune avec une autre personne. L'union doit avoir été contractée publiquement devant un célébrant compétent, au même titre que le mariage, et être constatée dans un acte d'union civile. Si vous cochez cette case, vous devez faire remplir le formulaire **Déclaration du conjoint** (voir procédure à l'annexe A).

Divorcée ou divorcé – La personne qui sélectionne cet état matrimonial doit avoir été mariée légalement et avoir obtenu par la suite un jugement de divorce.

Séparée ou séparé légalement – La personne qui sélectionne cet état matrimonial doit avoir été mariée ou unie civilement et avoir obtenu par la suite un jugement de séparation légale, par exemple.

Séparée ou séparé de fait – La personne qui sélectionne cet état matrimonial doit être mariée ou unie civilement, mais elle est séparée de sa conjointe ou de son conjoint sans qu'un jugement de la cour l'ait reconnu.

Veuve ou veuf – La personne qui sélectionne cet état matrimonial doit avoir été mariée ou unie civilement avec la conjointe ou le conjoint maintenant décédé, sans en avoir été divorcée. Elle peut toutefois en avoir été séparée légalement ou de fait.

N'oubliez pas d'inscrire la date de début de votre état matrimonial, sauf si vous êtes célibataire.

Sections C et D : Autonomie en fonction de la situation familiale ou des études

Les questions contenues dans les catégories C à F évaluent donc vos critères d'autonomie. Si aucune des situations énumérées ne vous concerne, vous êtes considéré avec contribution de vos parents (même si vous n'habitez pas chez eux et qu'ils ne paient pas pour vous).

Si vos parents habitent ensemble, ils devront remplir la **Déclaration du père** et la **Déclaration de la mère** en ligne (voir les étapes ci-dessous). S'ils sont séparés, vous devrez faire remplir la **Déclaration du père ou de la mère** (voir procédure à l'annexe A) par le parent chez qui vous habitez ou le dernier avec lequel vous avez résidé si vous n'habitez plus là.

Section C : Autonomie en fonction de la situation familiale

Peu importe votre âge, que vos parents vous aident financièrement ou non, vous devez être dans l'une de ces situations afin d'être considéré autonome et sans contribution des parents c'est-à-dire que l'AFE ne considère pas leurs revenus.

- Je suis ou j'ai été le parent biologique ou adoptif d'un enfant.
- Je suis célibataire et mes **deux parents** sont décédés.
- Je suis enceinte d'au moins 20 semaines.
- Je suis chef de famille monoparentale et j'habite avec au moins un enfant.
- Je vis avec une conjointe ou un conjoint de fait (sans être marié ou uni civilement) et au moins un enfant (le mien ou celui de ma conjointe ou de mon conjoint).
- Je vis ou j'ai vécu en famille d'accueil
- J'ai cessé d'étudier à temps plein pendant au moins 7 ans, consécutifs ou non.
- Pendant 24 mois, sans être en même temps aux études à temps plein, j'ai occupé un emploi rémunéré tout en résidant chez mes parents ou j'ai subvenu à mes besoins OU j'ai subvenu à mes besoins tout en résidant ailleurs que chez mes parents.

Section D : Autonomie en fonction des études

Vous devez cocher qu'une seule case. Si aucune des affirmations ne s'applique à vous, passez à la section suivante.

Ressources financières

A. Revenus d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi

Vous devez tenter de faire une estimation la plus juste possible de vos revenus pour l'**année en entier** (ce que vous avez gagné entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre). Voici un exemple :

Pour l'année scolaire 2020-2021, les revenus de l'année 2020 devront être déclarés.

Pour l'année scolaire 2021-2022, c'est les revenus de l'année 2021 qui devront être déclarés et ainsi de suite.

Il peut s'avérer ardu d'estimer les revenus pour l'année en cours surtout si vous travaillez en même temps. Sachez que les revenus déclarés à l'AFE seront vérifiés auprès de Revenu Québec aux alentours du mois de mai et en cas d'écart entre les deux, il est probable que vos versements à venir soient affectés et même que votre aide financière soit suspendue.

Vous ne devez pas déclarer les sommes de l'allocation famille ainsi que l'allocation canadienne pour enfants (ACE). L'aide financière reçue dans le cadre du programme de prêts et bourses n'est pas considérée comme un revenu non plus.

Vous pouvez toujours modifier les revenus déclarés ou toutes autres informations dans votre demande d'aide financière en remplissant une déclaration de changement :

Votre dossier en direct! / onglet [Formulaires temps plein](#) / lien [Déclaration de changement](#)

Déclaration sur l'honneur et envoi du formulaire

Vous êtes maintenant rendu à la dernière étape, l'envoi de votre demande. Pour ce faire, il ne vous reste qu'à choisir **OUI** dans le menu déroulant et cliquer sur **Envoyer** .

N'oubliez pas qu'en répondant **OUI** que vous déclarez que tous les renseignements fournis sont exacts et complets.

Déclaration sur l'honneur et envoi du formulaire

Imprimer 

Formulaire envoyé le :

Liste des sections terminées 

Page 8 de 9

← Page précédente

Suspendre 

Annuler 

Attention!

En vertu de la Loi sur l'aide financière aux études, vous avez l'obligation de nous aviser de tout changement qui se produit au cours d'une année et qui pourrait influencer sur le montant d'aide financière qui vous est accordé.

Un dossier comportant des pièces justificatives ou des informations manquantes ou contenant des données inexactes pourrait vous amener bien des inconvénients, tels que la suspension des versements prévus, l'obligation de rembourser immédiatement une aide versée en trop et la non admissibilité, pour une période de deux ans, au Programme de prêts et bourses et au Programme de prêts pour les études à temps partiel.

Déclaration sur l'honneur

Je, _____ dont le code permanent est _____, déclare que tous les renseignements fournis sont exacts et complets.

Je le déclare. 

Attention!

Cliquez sur le bouton suivant pour envoyer votre formulaire.

Envoyer 

Documents requis, confirmation et rappels

ÉTAPE IMPORTANTE À LIRE : C'est à cette étape que vous saurez si vous avez des papiers à envoyer à l'AFE et lesquels. Vous saurez aussi si vos parents ou votre conjoint(e) auront une déclaration à faire. Soyez attentifs!!!

Afin de connaître le ou les documents dont l'AFE a besoin, cliquez sur le bouton **Documents** associé à chaque situation. Des renseignements importants relatifs à ce ou ces documents y sont indiqués au besoin.

Documents requis

Vous devez nous faire parvenir un ou des documents pour chacune des situations présentées ci-dessous. Afin de connaître le ou les documents dont nous avons besoin, cliquez sur le bouton *Documents* associé à chaque situation. Des renseignements importants relatifs à ce ou ces documents y sont indiqués au besoin.

N'envoyez pas de documents autres que ceux exigés. Les documents obligatoires doivent nous être transmis avant le 5 juillet 2015.

Liste des situations :

- J'ai été dans l'une des situations suivantes, ou dans les deux, pendant une durée totale d'au moins 24 mois sans être en même temps aux études à temps plein :
 - a) j'ai occupé un emploi rémunéré, reçu des prestations d'assurance-emploi ou des indemnités de remplacement de revenu tout en résidant chez mes parents ou ailleurs;
 - b) j'ai subvenu à mes besoins tout en résidant ailleurs que chez mes parents ou ma répondante ou mon répondant.

[Documents](#)

Les documents requis doivent être transmis à l'AFE dans votre dossier en ligne. Il vous suffit d'avoir à votre disposition une version numérique du document (par exemple, prendre le document requis en photo avec votre téléphone portable) et de la sauvegarder sur votre poste informatique, puis de la récupérer à partir de votre dossier personnel en ligne.

[Vos coordonnées](#) [Votre dossier](#) [Formulaires Temps plein](#) [Formulaires Temps partiel](#) [Formulaires Besoins particuliers](#) [Transmettre un document](#)

Vendredi 4 octobre 2019
Imprimer

 **Déposer un document requis**

Vous pouvez vouloir déposer un document qui n'est pas requis

Déposer un document sur une base volontaire

Veillez consulter la section *Dossiers en attente de traitement* pour savoir si vous devez nous transmettre des documents.

Dossiers en attente de traitement

Liste des dossiers

Annexe A

Vous trouverez ci-dessous les étapes à suivre pour remplir la déclaration du père, de la mère, du conjoint ou de la conjointe.

Appuyer sur le lien **Nouvelle inscription** et suivez les étapes.

Jeudi 26 septembre 2019 Imprimer 

Connexion aux Services en ligne

Identifiez-vous pour accéder aux Services en ligne de l'Aide financière aux études.
Si vous utilisez nos services en ligne pour la première fois, cliquez sur Nouvelle inscription.

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur Mot de passe oublié.

Si vous voulez modifier votre mot de passe, cliquez sur Mot de passe oublié.

Pour plus d'information sur les programmes d'aide financière aux études, consultez le site afe.gouv.qc.ca.

Sélectionnez votre profil ? Faites votre choix ▼

Code permanent ?

Mot de passe

Quitter Soumettre

[Nouvelle inscription](#) 

[Mot de passe oublié?](#)

Lorsque votre compte sera créé, accédez à ce dernier en sélectionnant :

Profil **Père, Mère, Conjoint ou Conjointe** / Inscrivez votre **NAS** / Saisissez votre **mot de passe** / Appuyez sur **Soumettre**.

Jeudi 26 septembre 2019 Imprimer 

Connexion aux Services en ligne

Identifiez-vous pour accéder aux Services en ligne de l'Aide financière aux études.
Si vous utilisez nos services en ligne pour la première fois, cliquez sur Nouvelle inscription.

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur Mot de passe oublié.

Si vous voulez modifier votre mot de passe, cliquez sur Mot de passe oublié.

Pour plus d'information sur les programmes d'aide financière aux études, consultez le site afe.gouv.qc.ca.

Sélectionnez votre profil ? Père ▼ 

Numéro d'assurance sociale ? 

Mot de passe 

Quitter Soumettre 

[Nouvelle inscription](#)

[Mot de passe oublié?](#)